STAGE - LEA3

Pour rappel : si vous devez effectuer un stage à l'étranger, vous avez l'obligation de nous faire parvenir, le plus tôt possible (<u>minimum 20 jours avant car nous avons des démarches à effectuer après de la CPAM</u>), les éléments énumérés ci-dessous.

Documents à fournir à votre secrétariat pédagogique :

- La convention de stage remplie et signée par l'organisme d'accueil et votre responsable de parcours en <u>3 exemplaires</u>.
- Votre **attestation Responsabilité Civile :** attention aux dates, elles doivent correspondre aux dates de votre convention
- L'attestation de **rapatriement** (à demander à votre assurance) : attention aux dates, elles doivent correspondre aux dates de votre convention.
- La photocopie de votre attestation de sécurité sociale étudiante.
- La **demande de maintien** à remplir partiellement jusqu'à "PAYS"
- La photocopie de votre certificat de scolarité.
- La photocopie de votre carte d'étudiant.

VOUS AUREZ VOTRE CONVENTION DE STAGE SIGNEE UNIQUEMENT APRES

AVOIR OBTENU L'ACCORD DE LA CPAM CONCERNANT VOTRE DEMANDE DE

MAINTIEN DES DROITS A L'ETRANGER. Il est donc nécessaire de respecter le délai de réponse de 20 jours environ.

<u>ATTENTION</u>: vous devez consulter la classification de la zone où vous effectuer votre stage http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site de l'université: http://www.univ-tln.fr/Etudiants- Realiser-un-stage.html

****N'oubliez pas également de fournir la photocopie de votre accord préalable ainsi que la date de votre retour en France.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ACCEPTE